



Déclaration Liminaire CSAL du 02 juillet 2026

Monsieur le président,

Nous venons de subir un épisode climatique d'une extrême violence, très éloignée des normes habituelles. Sans surprise, le constat est éloquent : nous n'étions pas prêts ! La question des bâtiments inadaptés aux fortes chaleurs est le principal point noir pour notre direction.

Compte tenu des risques encourus par notre communauté de travail, nous aurions dû avoir une FS exceptionnelle pour discuter ensemble de la situation. À défaut, la CGT a fait des points quasi quotidiens avec la direction sur la situation et nous vous remercions d'avoir pris en compte, trop partiellement, nos propositions.

Ceci étant, le constat n'est pas glorieux pour l'administration qui s'est contenté de diffuser et appliquer les consignes de Bercy notoirement insuffisantes pour un épisode caniculaire. Force est de constater que les aménagements du travail proposés peuvent répondre en partie à des épisodes de fortes chaleur mais en aucun cas à un épisode caniculaire comme celui que nous venons de vivre.

Les épisodes de chaleur extrême ne sont plus exceptionnels. Le dérèglement climatique s'amplifie : les épisodes caniculaires se répètent et s'intensifient sur une durée de plus en plus longue, de mai à octobre. Et pourtant, les interventions politiques et réglementaires restent largement insuffisantes. Les fortes chaleurs s'imposent désormais comme un risque professionnel majeur. Dans un contexte où les accidents du travail mortels restent nombreux (la France est classée deuxième en Europe de ce triste classement, derrière Malte, et devant la Bulgarie) le dérèglement climatique accentue l'exposition de millions de travailleuses et de travailleurs à des conditions de travail pouvant mettre leur santé en danger.

Depuis le 1er juillet 2025, un nouveau décret renforce les obligations des employeurs en matière de prévention des risques liés à la chaleur. Il impose notamment d'évaluer ce risque dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et de mettre en œuvre des mesures adaptées pour protéger les salarié·e·s. Pour la CGT, cette évolution constitue une avancée, mais elle reste très insuffisante au regard de l'ampleur des risques. Au-delà des épisodes de canicule, c'est plus largement la question de l'adaptation du travail au changement climatique qui est désormais posée.

Ces mesures doivent être renforcées pour les salariés vulnérables du fait de leur âge ou de leur état de santé. À noter que si le décret ne définit pas ce qu'il nomme une « température adaptée compte tenu de l'activité des travailleurs et de l'environnement dans lequel ils évoluent », il existe des recommandations officielles en la matière.

L'Institut National des Risques professionnels (INRS) juge dangereux un travail physique au-delà de 28°C et sédentaire au-delà de 30°C.

La CGT rappelle :

* Qu'il incombe à la direction de **faire quotidiennement des relevés de température dans les locaux**, avec l'évolution au fil de la journée et de la semaine. Cela permettra notamment de prioriser ultérieurement les travaux immobiliers urgents en vue d'améliorer la situation thermique des bâtiments avant les prochaines canicules.

* En lien avec le service de prévention et de santé au travail, la direction doit **cartographier l'âge et l'état de santé des agents** pour limiter les risques. Elle a **le devoir** de protéger les collègues les plus vulnérables.

Les températures déjà très chaudes dans les locaux de bon matin, montrent que la mise en place de la journée continue ne met pas en protection les agents. **La direction doit envisager l'arrêt d'activité pour toutes les missions non urgentes et non essentielles. La CGT demande donc également à la direction de prendre position sur l'évacuation des services où la température dépasse les 30° C. Cela éviterait que certains collègues s'accrochent à leur poste de travail, à la limite du malaise.**

La CGT réclame :

- le **renforcement du droit de retrait**,
- des **enquêtes systématiques** après les malaises ou accidents liés à la chaleur
- des ASA climatiques
- la journée continue banalisée à la pointeuse

Compte tenu de la nouvelle vague de chaleur qui s'annonce, la CGT demande à ce que cette instance traite en priorité ces questions.